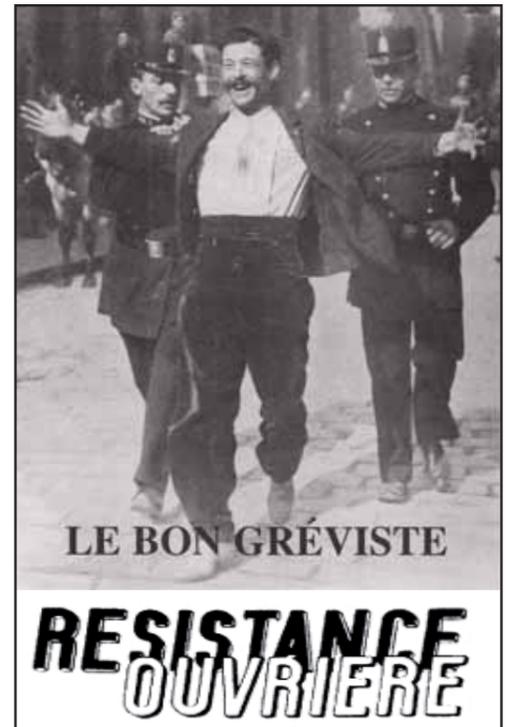


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 754 - Mars 2025 - 61^{ème} année - 1,50 €



**FO mobilisée
face à l'offensive
du gouvernement et des patrons**

Les assemblées générales

Secteur de l'Enseignement
Secteur Privé

(Lire P.2)

France Travail

À Cholet, les revendications
satisfaites grâce à la grève !



VYV 3

La mobilisation contre l'annualisation
du temps de travail se poursuit !



Mobilisation

Université de Nantes

Entretien avec un étudiant

(Lire P.4)

Plan de licenciements à Aplix

FO se bat !



À Saunier Duval

La section FO se renforce

La propagande militaire de
Macron relayée par les lycéens

(Lire P.5)

Négociations annuelles obligatoires à U LOG

La détermination
et le rapport de force paient !

Résultats élections

VYV Écoute & Solutions
Chambre d'Agriculture

Conseil de Prud'hommes

FO fait un bilan

(Lire P.6)

Les Dossiers de l'OS

Retraites et Sécu

(Lire P.7)

LES Assemblées Générales

● Secteur de l'Enseignement

En ce début d'année 2025, plusieurs syndicats départementaux de l'Éducation nationale ont tenu leurs assemblées générales de reprises de cartes : le SPASEEN-FO 44 (personnels administratifs) le 24 janvier, le SNFOLC 44 (lycées et collèges) le 31 janvier, le SNFOEP 44 (enseignement privé) le 6 février et le SNUDI-FO 44 (premier degré) le 7 février. Elles se sont déroulées dans un contexte particulièrement brutal pour l'École, comme pour l'ensemble des services publics, marqué notamment par un nouveau gel du point d'indice – et donc des salaires des fonctionnaires et agents publics – et la diminution de l'indemnisation des arrêts maladie. En échappant à la censure, le gouvernement Macron-Bayrou a pu imposer un budget de l'enseignement scolaire amputé de 225 millions d'euros supplémentaires par rapport à celui initialement prévu par Barnier, avant de tomber en décembre dernier. Le bureau du SNFOLC 44 a donc pris la décision d'écrire aux députés de Loire-Atlantique qui n'ont pas voté la censure afin de leur exprimer son incompréhension en s'appuyant sur les

besoins du terrain.

Car l'annonce faite par Bayrou de l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants, outre qu'elle relève de l'enfumage, se traduit par la suppression de 17 postes dans les collèges et les lycées du département. Le SNFOLC 44 est d'ores et déjà à pied d'œuvre, avec les enseignants du lycée Clemenceau à Nantes, des collèges Lucie Aubrac (Vertou), Tabarly (La Baule) et de Guémené-Penfao, pour exiger des moyens supplémentaires.

Dans le premier degré, la multiplication des fermetures de classes annoncées partout en France par l'administration scolaire, notamment en milieu rural, a généré de puissantes mobilisations de parents d'élèves, associés aux enseignants et leurs organisations syndicales, parfois aux élus locaux. Occupations d'écoles, opérations « écoles mortes », envahissement de bâtiments administratifs, rassemblements et manifestations, grèves : dans plusieurs départements, cette mobilisation a permis de « sauver » des classes, pourtant condamnées à la fermeture.



AG du SNUDI FO 44
Le 7 février 2025

C'est notamment le cas dans l'Yonne où un « comité des écoles et des établissements de l'Yonne mobilisés » a été constitué. Ce dernier se félicite de la mobilisation qui, en bousculant le calendrier routinier des opérations de gestion de l'administration, a permis de sauvegarder des classes dans le département. Mais il constate : « 24 écoles sont encore sous le coup d'une fermeture de classe et nombre de collèges d'une baisse de dotation inacceptable pour la rentrée prochaine [...] il est donc question de tourner nos actions vers le ministère, là où se trouvent les postes ». En ce sens, le comité a décidé de se rendre au ministère de l'Éducation nationale le samedi 15 mars et appelle « tous ceux qui s'opposent au saccage de l'Éducation à (les) rejoindre ».

En Loire-Atlantique, la politique austéritaire de Macron-Bayrou se traduirait par 57 fermetures de classes pour seulement 25 ouvertures à la rentrée prochaine. Le SNUDI-FO 44, avec la section départementale de la FNEC FP FO, a nettement pris position contre ces fermetures de classes, notamment en votant contre la carte scolaire annoncée dans les instances départementales, réunies par l'administration. Comme partout, la question se pose cependant de monter d'un cran dans la mobilisation pour

empêcher ces fermetures de classe : l'appel de l'Yonne est en ce sens une véritable source d'inspiration qui mérite d'être discutée avec tous les collègues, toutes catégories de personnels confondus.



AG du SNFOLC 44
Le 31 janvier 2025



● Secteur Privé

Parmi les assemblées générales :

les retraités d'Ancenis, le 24 janvier, le CH de Saint-Nazaire le 30 janvier, la MACIF FO 44 le 31 janvier et les cheminots le 31 janvier 2025. Mais aussi :



AG FO ArcelorMittal - 27 février 2025



AG des Organismes sociaux FO 44
30 janvier 2025



AG du SDAS FO 44 - 7 février 2025

À l'occasion de cette assemblée générale des Organismes sociaux FO de Loire-Atlantique, il a été fait état des élections à l'URSSAF des Pays de la Loire. Force Ouvrière demeure la première organisation syndicale

dans les Pays de la Loire avec 43 % des voix. Nos camarades seront donc en mesure d'avoir des élus au CSE et des représentants de proximité sur l'ensemble des sites de la région.

L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 61^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert - Directeur : Michel Le Roc'h
Rédactrice en chef : Héliène Macon
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'État - 44200 Nantes
Tél. 02 28 44 19 00 - Fax. 02 40 35 49 46 - force-ouvriere44.fr
E-m@il Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr



● Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
C.G.T.-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

é

Mascarade !



RÉUNION RETRAITES : DÉCLARATION LIMINAIRE

Le 20 février, les organisations syndicales ont reçu le rapport de la Cour des comptes sur les retraites. Ce rapport confirme que la réforme des retraites de 2023 est injuste, brutale et injustifiée. Pour autant, la Confédération Force ouvrière est conviée à une première réunion d'échange sur les retraites ce jeudi 27 février.

Concernant la concertation sur les retraites, Force Ouvrière l'a dit depuis le début : ni le format, ni le périmètre, ni la méthode ne nous conviennent ! Nous n'avons pas été entendus. La revendication de Force Ouvrière est et reste l'abrogation de la réforme des retraites de 2023. Or, l'exécutif, depuis le 20 février, communique en disant que l'on ne peut pas toucher aux 64 ans ni au périmètre financier.

La lettre du chef du gouvernement est un vrai carcan. Elle va forcément réduire le champ des possibles sur les solutions que nous pourrions trouver. Le risque est grand que cela aboutisse au maintien du statu quo, avec un âge légal qui restera ancré sur les 64 ans. En définitive, d'une part, nous ne pourrions pas toucher à la borne d'âge et d'autre part, ce seront encore les salariés auxquels les efforts seront demandés. Or, le déficit actuel est de 6 milliards d'euros alors que les aides publiques aux entreprises sans aucune contrepartie représentent 173 milliards d'euros.

De plus, le mélange des genres entre les régimes de retraite du privé, du public et des régimes spéciaux, des indépendants et des agriculteurs, laisse supposer un projet de retraite universelle par points que nous rejetons toujours. Nous ne sommes pas légitimes pour parler des régimes de retraites des agriculteurs ni de ceux des indépendants.

Nous ne participerons ni à l'instrumentalisation, ni à l'intégration des organisations syndicales de salariés dans un processus gouvernemental dit « délégation paritaire permanente ».

Pour FO, l'équilibre financier des régimes de protection sociale, ce sont les cotisations et donc l'augmentation du taux d'emploi.

Pour autant, Force Ouvrière souhaite que des discussions sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, la reconversion professionnelle, la pénibilité, la formation professionnelle tout au long de la vie, les entretiens de fin de carrière, les temps partiels subis, la conditionnalité des exonérations de cotisations sociales et les salaires soient mis en œuvre dans le cadre de l'article L1 du code du travail pour trouver des solutions dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle à laquelle Force Ouvrière est très attachée.

La Confédération a décidé de quitter le « conclave » le 27 février. Elle l'a qualifié de mascarade et chacun pourra lire ci-contre son excellente déclaration liminaire qui réaffirme l'abrogation de la réforme des retraites. L'objectif du gouvernement était de nous intégrer à la mise en œuvre d'une nouvelle réforme contre nos retraites par un allongement de la durée de cotisation, la capitalisation ou un régime universel par points. En notre absence, la « délégation paritaire et permanente » adossée au gouvernement a acté un programme de travail avec en particulier l'objectif d'un « retour à l'équilibre » du système en 2030. Nous savons que le gouvernement et ses alliés veulent aller beaucoup plus loin. Darmanin a déclaré qu'il fallait mettre fin à notre système par répartition et Macron a cité l'exemple du Danemark prêt à repousser l'âge de départ à la retraite à 70 ans pour financer l'effort de guerre ! Ebranlés et humiliés par les virulentes attaques dont Volodymyr Zelensky a fait l'objet de la part de la Maison Blanche et sommés d'augmenter leurs dépenses militaires, les dirigeants européens réunis à Londres ce week-end, en présence des représentants de l'OTAN, ont vanté le modèle danois. Mette Frederiksen, membre des sociaux-démocrates et Première ministre du Danemark, a en effet annoncé débloquer un fonds de 50 milliards de couronnes (6,8 milliards d'euros) pour porter les dépenses militaires du Danemark à 3 % du PIB en 2025-2026. La dirigeante propose de reculer l'âge légal de départ à la retraite à 70 ans pour financer cet effort guerrier. Macron demande déjà une révision de la loi de programmation militaire pour dépasser les 3 % du PIB en matière de défense, avec l'objectif de franchir la barre des 5 % dans un second temps - ce qu'exige explicitement Trump des gouvernements européens. Que restera-t-il des retraites, des services publics, de l'École, de l'Hôpital et de la Sécurité sociale avec de telles dépenses et une volonté de poursuivre la réduction du déficit public ? Macron, à la recherche de liquidités dans l'immédiat, évoque même l'idée de piller l'épargne des Français pour financer l'effort de guerre. Et les 80 milliards d'euros de réserves de l'ARGIC-ARRCO, mentionnés dans le rapport de la Cour des comptes qui sert de base au « conclave », sont sans nul doute en ligne de mire !

Nous ne sommes pas les subsidiaires du gouvernement. Notre rôle est de défendre les intérêts de la classe ouvrière et non d'aider le

gouvernement à mettre en œuvre sa politique guerrière et anti-sociale. Bayrou - fragilisé par l'énormité de ses mensonges dans l'affaire Betharram - ne tient que grâce à la complicité de tous ceux qui prônent la « stabilité » et entrent dans le moule. Il a humilié le PS à l'Assemblée nationale lors de la « censure à blanc ». Pas très reconnaissant à l'égard d'un parti qui a décidé de le sauver du naufrage. Richard Ferrand, baron de la macronie, a pour sa part été nommé au Conseil constitutionnel avec l'aide du RN. Bayrou est également fragilisé par la résistance qui s'exerce face aux attaques en cours contre nos conquêtes sociales. D'ores et déjà dans de nombreux secteurs, ici contre les fermetures de classes ou la détérioration des conditions de travail (Hôpitaux, France Travail, etc.), là contre les licenciements (Saunier Duval, Aplix, etc.), les salariés et la population se battent avec détermination pour la satisfaction des revendications. Nous les appuyons totalement.

Contre la guerre !

Trump veut un accord de cessez-le-feu avec Poutine. Que l'on ne s'y trompe pas, il n'est pas devenu du jour au lendemain pacifiste : pendant que toutes les caméras étaient braquées sur la Maison Blanche ce vendredi 28 février, le secrétaire d'État américain à la Défense approuvait une nouvelle vente d'armes à l'État génocidaire israélien pour quatre milliards de dollars, dont 35 529 bombes MK84 ou Blu-17 et 4 000 bombes de 900 kg.

Trump considère que les entreprises américaines ont perdu 300 milliards de dollars du fait de la guerre en Ukraine. Il veut donc récupérer sa mise en taxant les produits en provenance de l'Union européenne à hauteur de 25 % et en exploitant une partie des minerais des sous-

sols ukrainiens. Les affaires sont les affaires ! Et comme le rappelait un ancien ministre français : « les États-Unis n'ont pas d'alliés, ils n'ont que des cibles ou des vassaux ».

La situation actuelle est pour nous l'occasion de réaffirmer notre exigence de l'arrêt de la guerre. Elle a fait près d'un million de victimes ukrainiennes et russes. Nous ne soutenons ni Poutine, ni Zelensky, ni les chefs de gouvernements européens, ni l'OTAN, ni Trump. Nous sommes du côté des peuples ukrainiens et russes qui sont les premières victimes de cette boucherie. L'appel de certaines forces politiques et syndicales classées « à gauche » en faveur de la poursuite de la guerre derrière les chefs d'État européens « Pas de paix contre l'Ukraine » est ahurissant ! Peut-être faudrait-il inviter tous ces bien-pensants à lire ou à relire la lettre d'Anatole France à l'Humanité datée du 18 juillet 1922, à peine quatre ans après la fin de la première guerre mondiale, au sujet de la publication du livre de Michel Corday Les Hauts Fourneaux : « la guerre mondiale fut essentiellement l'œuvre des hommes d'argent, [...] ce sont les hauts industriels des différents États de l'Europe qui, tout d'abord, la voulurent, la rendirent nécessaire, la firent, la prolongèrent. Ils en firent leur état, mirent en jeu leur fortune, en tirèrent d'immenses bénéfices et s'y livrèrent avec tant d'ardeur, qu'ils ruinèrent l'Europe, se ruinèrent eux-mêmes et disloquèrent le monde [...] Ceux qui moururent dans cette guerre ne surent pas pourquoi ils mouraient. Il en est de même dans toutes les guerres [...]. On croit mourir pour la patrie ; on meurt pour des industriels. »



Site : force-ouvriere44.fr - Blog : fo44.org



LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITÉS - FO44 - PRATIQUE - DOSSIERS - LIENS UTILES - NOUS CONTACTER

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2025

- Abonnement GROUPE 1 (à partir de 5 adhésions, ou syndicat incomplet) : 15 €uros
 - Abonnement GROUPE 2 : 12 €uros
- (pour les syndicats nous fournissant la liste complète de leurs adhérents)

Structure
 Trésorier
 M@il / Tél.

Reçu OUI NON
 Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel ou moins de 5 adhésions : 30 €uros

Nom/Prénom
 Adresse
 M@il / Tél.
 Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



■ France Travail

À Cholet, les revendications satisfaites grâce à la grève !



Trop, c'est trop ! La loi « pour le plein emploi », dont FO revendique l'abrogation, se décline à France Travail dans les pires conditions qui soient, pour les agents et cadres comme pour les demandeurs d'emploi. En effet, au 1^{er} janvier 2025, ce sont 1,5 million de bénéficiaires du RSA et leurs conjoints qui ont été automatiquement inscrits et donc ajoutés à France Travail. Ils devraient à présent justifier de 15 heures d'activité par semaine pour continuer de percevoir le minimum de revenu.

C'est dans ce contexte que jeudi 23 janvier, les agents de France Travail du site de Cholet ont décidé la grève qui a été suivie à plus de 80 % pour dénoncer un encadrement toxique subi depuis plusieurs années et la dégradation des conditions de travail due à un manque d'effectifs.

FO a apporté tout le soutien nécessaire aux personnels en déposant un préavis de grève régional et en les accompagnant pas à pas. FO a également alerté l'ensemble des sections syndicales des sites de la région dont certaines ont organisé un débrayage ou ont envoyé un message de solidarité.

À 11 heures, après une interview donnée par FO à la presse, la Direction régionale a pris la décision de fermer le site de Cholet, de rencontrer les grévistes, accompagnés des organisations syndicales et a trouvé immédiatement des solutions correspondant à leurs attentes. Entre autres, un changement de responsable du site pour apaiser les tensions et un engagement à étudier le remplacement de cinq départs.

Alors que le dispositif du comité social et économique (CSE) déployé depuis des mois et le « dialogue social » n'avaient strictement rien changé, il n'aura fallu que quelques heures pour que les revendications soient satisfaites. Cette victoire est à mettre au compte de la grève et de la détermination des personnels.

Depuis, le relais a été pris sur le site de Nantes-Centre où les 32 agents ont tous signé une lettre-ultimatum qu'ils ont adressée à leur direction. Ils exigent des moyens et un renfort des effectifs ou bien...ils passeront à l'action ! ■

■ VYV 3 FO

La mobilisation contre l'annualisation du temps de travail se poursuit !



Jeudi 6 février, les salariés du Groupe VYV3 ont répondu à l'appel à la grève lancé par l'ensemble des syndicats (FO, UNSA, CFE-CGC, CFDT, CGT).

Ils exigent des revalorisations salariales et refusent l'annualisation de leur temps de travail. La direction propose en effet un accord sur le temps de travail avec plus de flexibilité, plus de pression sur les salariés et l'objectif de les faire travailler plus pour engranger plus de profits. L'annualisation du temps de travail permettrait à la hiérarchie d'imposer à terme des horaires en adaptant les plannings au gré des besoins. Des collègues absents à remplacer, la pénurie de personnels, la mise en place de nouveaux outils de travail, etc. Et dans le cas de l'annualisation, quid des heures supplémentaires ?

C'est une remise en cause des droits collectifs des personnels, de leur vie privée qui ne peut conduire qu'à les diviser et à les isoler.

Plusieurs centaines de grévistes se sont donc rassemblés devant les sièges de la région à Angers, à Nantes où ils ont envahi le bureau de la direction afin d'y être entendus, à La Roche-sur-Yon, au Mans et devant les établissements de VYV3 optique à Laval et à Saint-Nazaire.

Cette mobilisation fait suite à une grève appelée au départ par FO les 10, 11 et 12 décembre 2024. Les grévistes avaient alors appelé à leur tour

l'ensemble des salariés et les organisations syndicales qui n'étaient pas présentes à les rejoindre afin d'élargir le mouvement, accroître le rapport de force et obtenir satisfaction sur leurs revendications.

La direction, enfermée dans ses positions, exerce à présent un chantage odieux puisqu'elle utilise le risque de la fermeture de certains services et établissements faute de budget suffisant des tiers financeurs (mairie, département, CAF, ARS) pour rémunérer les personnels comme moyen de pression sur les organisations syndicales afin de les rendre responsables de la situation aux yeux des salariés en cas de refus de signature de l'accord sur l'annualisation du temps de travail.

FO ne signera pas cet accord. Elle exige le retrait de cette proposition et l'ouverture de négociations respectueuses des salariés. Elle a organisé les 26 et 28 février des réunions syndicales avec les personnels, auxquelles les autres syndicats étaient invités, pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour obtenir satisfaction. Pour le moment, il est attendu la sortie de l'accord définitif écrit de la direction le 11 mars pour en prendre connaissance et décider des suites de la mobilisation. ■

■ MOBILISATION UNIVERSITÉ DE NANTES

INTERVIEW

● Entretien avec Robinson, étudiant à l'université de Nantes, ancien membre du Syndicat National Lycéen 44

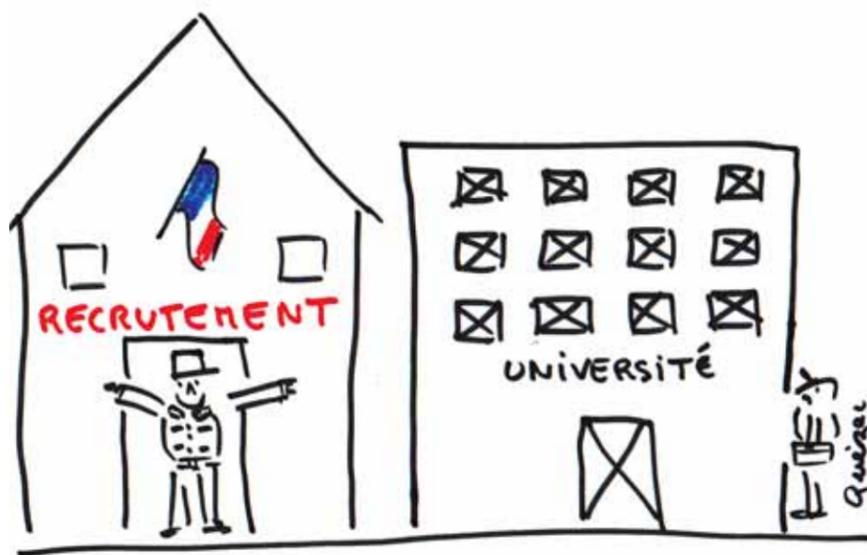
Bayrou confirme un budget austéritaire pour 2025: 50 milliards d'euros d'économies, dont 1,5 milliard dans l'enseignement supérieur. Comment réagissent les étudiants ?

Personne n'est dupe quant à la ligne réactionnaire du gouvernement et de la région. Nous avons ici commencé par la suppression des subventions régionales aux associations comme le planning familial et la construction d'un Centre de Retention administratif (CRA) à Nantes. Le Pass Culture est diminué depuis le 1^{er} mars de 300 € à 150 € à 18 ans. Autant d'éléments qui suscitent l'indignation.

Pour protester contre les coupes budgétaires drastiques (dans l'enseignement, la culture, la vie associative, la santé, etc...) et pour l'amélioration de nos conditions de vie et d'études, les étudiants nantais ont décidé d'organiser une journée d'action le 6 février.

À Nantes, la mobilisation n'est pas encore massive mais la volonté de l'amplifier comme à Rennes ou à Brest est réelle.

Nous sommes attachés au refus de voir les universités financées par les grandes entreprises et de leur abandonner la qualité et le contenu de nos formations. On a bien compris que Parcoursup et Mon Master avaient été mis en place pour conditionner l'accès à l'université et à l'enseignement supérieur en fonction du budget constamment déficitaire des établissements et d'orienter les étudiants



vers des formations privées payantes. Or, il faudrait recruter davantage de personnels pour permettre l'augmentation du nombre de places en licence et en master.

En tous les cas, les budgets militaires, eux, augmentent et ne présagent rien de bon pour nous. Nous ne voulons pas devenir de la chair à canon. Nous sommes donc prêts à rejoindre les secteurs qui sont, ou seront, engagés dans la bataille contre l'austérité.

Une intersyndicale large appelle « tous les

personnels et étudiants à élargir le mouvement en cours contre la casse du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à se mettre en grève et/ou à se mobiliser massivement le 11 mars prochain, jour de Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) budgétaire. »

Une assemblée générale est prévue jeudi 6 mars à 12h30 à la faculté de sciences.

En décembre dernier, selon les chiffres de France Universités, 58 universités sur 70 devaient finir l'année 2024 en déficit. L'année 2025 s'annonce encore plus difficile car le gouvernement prévoit d'augmenter encore certaines dépenses, sans compensation.

Le 13 décembre 2024, l'État a accepté que le conseil d'administration de Nantes Université vote un budget initial 2025 en déficit de 15,9 millions d'euros à condition qu'un plan d'économies de 4,6 millions d'euros soit planifié sur les deux prochaines années. La présidence, qui compte sur l'effort collectif, a donc demandé par mail à tous les personnels de trouver des pistes pour faire des économies. Scandaleux !

Derrière les chiffres du déficit de 15,9 millions d'€, ce sont :

- ▶ 6,8 M€ de dépenses imposées par l'État et non compensées dans le budget,
- ▶ 9,1 M€ d'augmentation des dépenses de fonctionnement (énergie, RH...) dans un établissement déjà à l'os.

Selon les travaux de Thomas Piketty et Lucas Chancel, depuis 2017, le nombre d'étudiants a augmenté de près de 12 % alors que le budget de l'enseignement supérieur a baissé d'environ 4 % en euros constants, d'où une baisse d'environ 15 % de la dépense par étudiant.

■ Plan de licenciements à Aplix : FO se bat !



La direction de l'entreprise Aplix, dont le siège est au Cellier, a décidé de fermer son établissement de Pontchâteau avec une baisse de l'activité comme argument.

Les salariés ont alors appris dans quelles conditions ils seraient licenciés. Une prime de 1 308 euros pour solde de tout compte, sans aucune prise en compte de leur statut et de leur ancienneté. Ils travaillent en 3 x 8 pour un salaire qui dépasse de peu le SMIC. Certains sont embauchés depuis 25 ans.

Face à ce mépris insupportable, la section FO, majoritaire dans l'entreprise, a pris ses responsabilités en appelant l'ensemble des salariés du site de Pontchâteau à une grève de 24 heures étalée sur deux jours du mardi 18 février à 22h00 au mercredi 19 février à 22h00 et à un rassemblement avec les trois équipes. Dès 6 heures, le site d'Aplix était fermé puisque les 100 % des 52 salariés ont fait grève contre leurs licenciements. L'Union départementale FO est venue les soutenir avec les militants disponibles.

À midi, une assemblée générale du personnel a voté la revendication d'une prime supra légale de 2 000 euros par année d'ancienneté. Comme les autres entreprises, Aplix bénéficie grassement d'exonérations de cotisations sociales et des

aides offertes par le gouvernement Macron qui, après s'être déplacé dans l'entreprise en 2021, a lâché 300 000 euros supplémentaires, tout de même. De l'argent, il y en a.

Mardi 25 février s'est ensuite tenue une réunion de négociations au siège social de l'entreprise lors de laquelle FO a rappelé son opposition aux licenciements. La direction a fait la proposition de verser l'indemnisation légale à laquelle s'ajouterait la moitié de l'indemnisation légale. Par exemple, pour 20 ans et 6 mois d'ancienneté, un salarié partirait avec l'équivalent de 6 mois de salaire en prime légale et 3 mois supplémentaires en prime supra-légale.

FO a considéré que cette proposition n'était pas acceptable et a décidé de consulter l'ensemble des équipes pour présenter une contre-proposition le vendredi suivant. Le rapport de force a fait bouger les lignes, puisque la direction a été contrainte de faire une nouvelle proposition tenant compte des années d'ancienneté. Toutefois, celle-ci exerce un chantage sur la section FO, majoritaire dans l'entreprise, en la menaçant de revenir à sa proposition initiale, voire à rien du tout, en cas de refus de signature.

Ceci est inacceptable et la section FO échange avec les salariés pour décider des suites. ■

■ À Saunier Duval la section FO se renforce

INTERVIEW

● Entretien avec Angélique Rondeau et Gwenaële Ménager

Alors que le gouvernement avait annoncé en avril 2024, dans le cadre des engagements pris par Emmanuel Macron, la production d'un million de pompes à chaleur par an à partir de 2027 et la création de 45 000 emplois, la direction de Saunier Duval a annoncé un Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE) en mai. Le nombre de suppressions de postes annoncé était alors de 50, hors production. En juillet, il était multiplié par cinq ! 250 dont 180 en production.

Pouvez-vous nous rappeler comment s'est déroulée votre mobilisation ?

La section FO de Saunier Duval a décidé d'organiser un débrayage en septembre. À cette occasion, un barnum a été installé pour permettre aux salariés de venir s'informer.

Une intersyndicale s'est ensuite constituée, dans laquelle FO a réaffirmé ses revendications. FO et CFDT ont donc appelé à une première journée de grève le lundi 14 octobre. Le rapport de force avec la direction a continué de se tendre et une nouvelle journée de grève a été décidée le lundi 28 octobre. Les salariés grévistes ont alors décidé à l'unanimité de reconduire la grève dès le lendemain. Le mardi, alors que la reconduction venait d'être à nouveau votée à l'unanimité, la CFDT s'est rétractée. Seule, FO a maintenu la grève décidée par les salariés quatre jours durant et a réaffirmé avec une centaine de grévistes ses mots d'ordre : refus du PSE, ni départs contraints, ni licenciements.

La direction a fait intervenir un huissier qui a pris des photos et a tenté d'intimider les salariés en les menaçant de sanctions. Elle a ensuite fait savoir à la déléguée syndicale de la section FO qu'elle serait tenue responsable de cette situation.

Avez-vous reçu des soutiens ?

Bruno Hatton, secrétaire adjoint du syndicat FO des métaux Nantes, l'Union départementale

et les syndicats des secteurs public et privé ont apporté leur soutien tout au long du mouvement. Le soutien des camarades FO d'autres entreprises a été déterminant, notamment celui de la SEMITAN. Ils sont venus tous les jours avec des banderoles et ont participé à l'animation du mouvement.

L'Union départementale s'est occupée de la logistique et a mis en place une caisse de solidarité pour les grévistes, tandis que Bruno Hatton a assuré la communication, les négociations et la défense des droits des salariés face aux tentatives de la direction d'intimider les employés. Des députés ont été rencontrés pour obtenir leur soutien et deux de nos élus sont allés à la rencontre de Frédéric Souillot, le secrétaire général de la Confédération. Cette dernière a obtenu une audience au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, à Paris Bercy, à laquelle nous avons participé avec notre syndicat, l'UD et la Fédération FO Métaux.

Quelles ont été les conséquences du mouvement ?

Face à la détermination des grévistes, la direction a dû rehausser ses chiffres. Un accord sur le PSE a été signé par la CFDT, réduisant le nombre de suppressions de postes à 200. Aujourd'hui, il y a 198 départs volontaires et des solutions sont recherchées pour qu'il n'y ait aucun licenciement sec.

Certes, le PSE n'a pas été annulé. Mais la section syndicale FO a occupé toute sa place et a été le point d'appui pour les salariés qui cherchaient à défendre leur emploi et à obtenir de meilleures conditions de départ. La caisse de solidarité a recueilli 4 115 euros et le fonds a été entièrement redistribué aux grévistes qui en ont fait la demande. La section syndicale FO s'est donc renforcée au sein de l'entreprise avec de nouvelles adhésions de militants.

■ La propagande militaire de Macron relayée par les lycées !

Un parent d'élèves, militant à Force Ouvrière, nous a transmis le mail reçu du secrétariat de scolarité d'un lycée public nantais via Pronote. Il y est précisé « à l'attention des élèves de + de 16 ans, copie à leurs représentants légaux » et l'objet est glaçant « Offre Armée de l'air et de l'espace ».

Le lycée se fait le relais d'une simple « communication » de leur « flyer » comme s'il s'agissait d'une banale information. C'est à en avoir la nausée tant le message est mortel. Macron détruit tout : l'École et l'Université. Les plans de licenciements se multiplient, la misère avec. Mais le budget militaire augmente sans cesse.

Comme le SNU a été un bide, l'objectif d'augmenter la réserve militaire passe par l'appât d'une rémunération anormalement élevée et de l'illusion de rester libre de s'en aller. L'embrigadement n'a pas de prix et il faut

bien attirer les élèves les plus démunis.

Au programme : maniement des armes, tir de 140 cartouches de FAMAS, gardes de nuit, marches, mise en situation de guerre.

Reçu cinq sur cinq.

L'avenir que réserve Macron à la jeunesse, c'est préparer la guerre !

Et la guerre, c'est la boucherie avec son lot d'amputations, de gueules cassées et défigurées. Ce ne sont que morts et vies brisées.

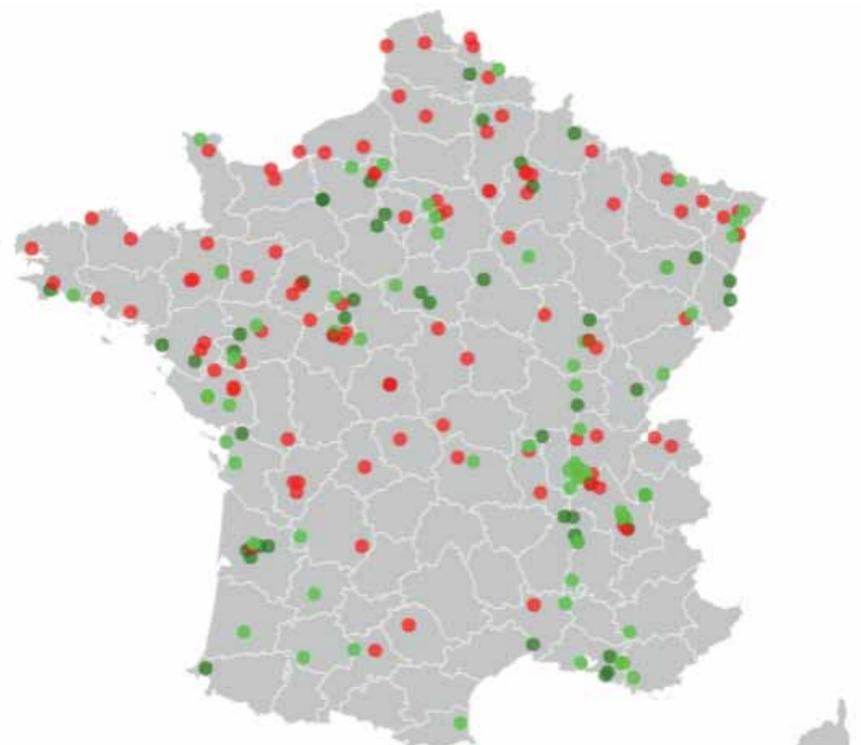
La chanson Le Déserteur chantée par Boris Vian et en particulier son message au président sont d'une brûlante actualité. Extraits de sa version censurée de 1954 à 1962 : « S'il faut donner son sang / Allez donner le vôtre / Vous êtes bon apôtre / Monsieur le président. Si vous me poursuivez / Prévenez vos gendarmes / Que je possède une arme / Et que je sais tirer »

L'armée de l'air et de l'espace t'intéresse, tu veux participer à la défense de la France tout en étant rémunéré

Deviens réserviste opérationnel.

Il faut avoir **17 ans révolus** le jour de la signature de ton contrat, tu suivras une formation militaire initiale (FMIR) de **12 jours** puis une formation militaire complémentaire (FMC) de **10 jours**, le tout rémunéré (50€ par jour) et **non imposable**. Après, tu rejoindras une unité de la base d'Avord et tu y travailleras **en fonction de tes disponibilités**. Du temps libre pendant les vacances, des missions sont proposées comme **SENTINELLE** et **VIGIPIRATE** (1 mois de Sentinelle + primes = **3500 €**).

Cette année, la FMIR est fractionnée, **5 jours du 14 au 18 avril puis 8 jours du 7 au 14 juillet**. La FMC est programmée **du 17 au 26 juillet**. Tu apprendras les bases de la vie militaire, le tir (qualification tireur de combat FAMAS), la topographie, les transmissions, le combat et bien d'autres activités.



Les sites fermés ou menacés depuis le 1er janvier 2024

Depuis l'an dernier, on recense au moins 67 ouvertures pour 107 fermetures ou restructurations de sites industriels. Et 51 se sont agrandis.

● Fermeture ou restructuration ● Ouverture ● Extension

Sources : [L'Usine Nouvelle](#), [ici](#) • Visualisation : Théo Uhart

■ Négociations Annuelles Obligatoires à U Log La détermination et le rapport de force paient !



Xavier Suzanne, délégué syndical central FO d'U-Logistique

Les camarades FO d'U-logistique n'ont pas cédé au chantage de leur direction de revenir sur la subrogation* bénéficiant aux

personnels. La direction n'a pas voulu risquer de grève et un accord a été trouvé.

Ainsi, le cumul des augmentations générales (AG) de salaire obtenues à 2,1 %, de la hausse de 850 € à 1 000 € de la prime pour les vacances et de la majoration passant de 21 à 22 % pour le travail de nuit permet l'augmentation de :

- ▶ 2,5 % pour les salariés de jour,
- ▶ 3,5 % pour les salariés de nuit.

*La subrogation est un mécanisme permettant à l'employeur d'avancer au salarié les indemnités journalières de la Sécurité sociale lorsque le salarié est en arrêt maladie (ou en arrêt pour cause d'accident du travail), et de les percevoir in lieu et place du salarié.

● Tract FO sur les NAO d'U-Logistique

■ VYV Écoute & Solutions : FO obtient la représentativité dès les premières élections !

VYV Écoute & Solutions (ex-RMA) est une structure du groupe VYV qui prend en charge l'assistance téléphonique pour d'autres entités VYV.

Y travaillent environ 300 salariés principalement répartis entre Vertou 44 où se situe le siège et un site à Tours qui compte une dizaine de salariés.

Seule la CFDT était représentative dans cet établissement.

Le syndicat FO OSDD44 cherche à s'y implanter depuis quelques années et une section syndicale s'est créée cet été. Une représentante de section syndicale a été désignée.

Quelques mois plus tard, nos camarades ont réussi à présenter des candidats dans les deux collèges aux élections professionnelles qui se

sont tenues entre le 24 et 28 février.

Les résultats sont très encourageants. FO a obtenu dès le premier essai la représentativité avec 10,3 %. Un délégué syndical va pouvoir être désigné et FO compte maintenant un élu titulaire au CSE.

Les moyens syndicaux ainsi obtenus vont permettre à FO de poursuivre son développement au plus près des intérêts des salariés.

Le syndicat OSDD 44 félicite nos camarades et va continuer à leur apporter tout le soutien nécessaire à l'action syndicale libre et indépendante de Force Ouvrière.

NAO 2025 : FO SIGNATAIRE

Un accord NAO qui répond à des revendications

- ▶ 2,1 % d'AG : une augmentation supérieure à l'inflation et à la hausse du SMIC de novembre.
- ▶ Prime vacances à 1 000 € : une revendication historique qui aboutit, après des années de gel.
- ▶ Majoration de nuit à 22 % : un début de meilleure reconnaissance des contraintes du travail de nuit.
- ▶ Compensation des - 100 € annuels de prime transport : via le panier (+ 0,30 €/jour) et la prime vacances (pour 50 € brut).

UN EXEMPLE DE PRATIQUE CONTRACTUELLE

Cet accord est le fruit d'une négociation franche avec la direction générale, où nous avons su instaurer le rapport de force en amont, faire valoir nos revendications, et aboutir à un compromis à même de satisfaire les salariés.

Vous ne vous y êtes pas trompés: cette année, c'est à une grande majorité sur chacun des sites où nous sommes présents que vous vous êtes prononcés pour la validation de cet accord.

À ce titre, la négociation salariale cette année chez U Logistique est un exemple de pratique contractuelle, contrairement au conclave sur les retraites voulu par le gouvernement Bayrou ! Un conclave où les salariés n'ont rien à gagner, hors de tout rapport de force, avec pour seul objectif de maintenir à la fois le gouvernement et une réforme des retraites que nous refusons toujours en bloc, en place. Notre liberté, c'est notre indépendance ! Elle nous préserve de toute intégration aux rouages de l'entreprise comme de l'appareil étatique, loin d'une logique d'accompagnement ou de cogestion. Chez U-Log, FO poursuivra dans cette voie, car nous sommes convaincus qu'elle est la seule manière d'être toujours du côté des salariés.

Cap maintenant sur les prochains sujets sur la table en mars :

- ▶ L'accord d'intéressement 2025/2027
- ▶ La présentation des résultats mutuelle et prévoyance 2024

■ Chambre d'Agriculture Résultats des élections

Les élections des membres de la Chambre d'agriculture se sont tenues du 15 janvier au 31 janvier 2025.

Les Chambres d'agriculture, établissements publics administratifs, jouent un rôle important dans la représentation et l'accompagnement du monde agricole. Dirigées par des membres élus pour un mandat de six ans, elles représentent une voix essentielle pour les salariés de la filière.

En Loire-Atlantique, FO présentait une liste pour les salariés de la production agricole (Collège 3A) et une liste pour les salariés des groupements agricoles (Collège 3B). Dans le collège 3A, FO a obtenu 104 voix, ce qui représente 12,31 % des suffrages. Dans le collège 3B, FO a obtenu 164 voix, soit 11,72 % des suffrages.

Merci à tous les camarades d'avoir contribué à la réussite de ces résultats.

■ Conseil de Prud'hommes FO fait un bilan

Le 8 janvier, s'est tenue l'Assemblée générale du Conseil de Prud'Hommes (CPH) de Nantes. L'occasion de faire un bilan dont voici quelques éléments recueillis par Bruno Hatton, conseiller prud'homal en section Encadrement.

▶ Sur les effectifs

Le CPH compte un chef greffier, quatre greffiers (il en faudrait 6) et deux administratifs (il en faudrait 4). Il y a eu 7 démissions de conseillers prud'hommes et 13 nominations. Il manque beaucoup de conseillers pour le collège employeurs ce qui perturbe le bon fonctionnement.

▶ Affaires en cours, en attente et durée de traitement.

Nombre d'affaires en cours

Sections	Début 2024	Début 2025
Agriculture	9	16
Commerce	337	362
Activités diverses	226	222
Encadrement	343	433
Industrie	112	143
Total	1027	1176

Le nombre des affaires en cours est donc en hausse. Les affaires en attente de traitement sont également en hausse : 1200 début 2024 contre 1536 début 2025.

La durée moyenne de traitement d'une affaire entre la date de dépôt de la requête au CPH et la mise à disposition du jugement atteint 7 mois et 14 jours en 2023, 12 mois 15 jours en 2024.

▶ Sur les départages

À la suite des délibérés d'un jugement, quand les deux conseillers de salariés et les deux conseillers d'employeurs sont en désaccord, une audience de départage est organisée avec un juge départiteur professionnel et les quatre conseillers concernés.

Commentaire FO : le fait qu'un juge professionnel, et donc extérieur, intervienne dans ces instances pourrait servir à démontrer un fonctionnement inefficace du paritarisme du CPH et permettre au gouvernement de le remettre en cause en le professionnalisant.

▶ Nombre de départages en 2024

Section Agriculture : 0 affaire
Section Commerce : 15 affaires soit 14,28 %
Section Activités diverses : 18 affaires soit 16,51 %
Section Encadrement : 5 affaires soit 2,4 %
Section Industrie : 10 affaires soit 14,68 %

▶ Report des affaires

Lors de l'audience d'un jugement, l'une des parties ou les deux – demanderesse et défenderesse – peuvent demander un report d'instance qui est accepté par le bureau de jugement.

Commentaire FO : cela pénalise le salarié car son jugement peut être différé d'une année.

▶ Taux de report en 2024

Section Agriculture : 16,67 %
Section Commerce : 55,13 %
Section Activités diverses : 31,56 %
Section Encadrement : 44,55 %
Section Industrie : 39,82 %

FORMATIONS SYNDICALES 2025

Inscription sur e-fo.fr

Sem	Dates 2025	Intitulé du stage
À l'Union départementale FO44 - 2, pl. de la Gare de l'État à Nantes		
9	Du 24 au 28 février	FO 1er niveau
13	Du 25 au 27 mars	Connaître ses Droits
17	Du 23 au 25 avril	Je négocie
21	Du 19 au 23 mai	Fonctionnement et communication du syndicat
23	Du 2 au 6 juin	Santé, Sécurité et Conditions de Travail
26	Du 23 au 27 juin	FO 1er niveau
43	Du 20 au 24 octobre	FO 1er niveau
40	Du 3 au 7 novembre	Comité social et économique
47	Du 17 au 21 novembre	Fonctionnement et communication du syndicat
49	Du 2 au 4 décembre	Connaître ses Droits
51	Du 15 au 19 décembre	FO 1er niveau
À l'Union locale FO de Saint Nazaire - 4, rue F. Marceau à Saint-Nazaire		
13	Du 24 au 28 mars	FO 1er niveau
24	Du 11 au 13 juin	Connaître ses Droits
39	Du 22 au 26 septembre	Fonctionnement et communication du syndicat
48	Du 24 au 28 novembre	FO 1er niveau

Rapport de la Cour des comptes

Comme le dit Michel Beugas dans une interview à *Ouest France* le 28 février 2025, « Le « conclave » est un piège tendu par François Bayrou ». Piège dont Force Ouvrière s'est extraite en claquant la porte.

À la veille de la tenue de cette « concertation », le gouvernement a fixé un objectif aux organisations syndicales et patronales : un retour à l'équilibre des retraites en 2030. Pour résumer, il ne s'agit pas de discuter de l'abrogation de la réforme des retraites mais de réfléchir à la manière de financer la réforme Macron, quitte à remettre en cause la répartition (voir p. 8, article sur les 80 ans de la Sécu). Le piège du « conclave » est concentré dans cette formule « en l'absence d'accord, la réforme de 2023 s'appliquera ». Or, elle n'a pas été suspendue et continue de s'appliquer. En 2026, il faudra avoir 63 ans et 170 trimestres pour partir en retraite ! Pour encadrer les travaux du « conclave », le gouvernement a commandé un rapport sur la situation des retraites et leurs perspectives d'évolution, non pas au Conseil d'Orientation des Retraites (le COR) qui a été spécialement créé en 2000 pour exercer cette mission, mais à la Cour des comptes. La manœuvre est grossière.

Les chiffres annoncés par le COR avaient coûté sa place à son Président en octobre 2023. Il était écrit dans le rapport que les dépenses de retraite représentaient un peu moins de 14 % du PIB et que le système des retraites était excédentaire de 8,5 milliards d'euros. Très compliqué de justifier une réforme des retraites dans ces conditions. Et il en est de même aujourd'hui puisque la Cour des comptes est obligée de reprendre les mêmes chiffres. La différence tient dans la présentation d'un « déficit » qui impliquerait d'aller encore plus loin.

Les comptes 2024 ne sont pas encore publiés mais des experts prédisent un déficit de 6,6 milliards d'euros en 2025, 14 à 15 milliards en 2035 et de 25 à 32 milliards en 2045. Ces chiffres n'ont rien d'inquiétant en comparaison du montant total de



l'ensemble des retraites – environ 390 milliards d'euros en 2023. Rappelons que les 55 milliards de déficit annoncés par Bayrou lors de son discours de politique générale est une supercherie qui visait à intégrer les retraites (pensions) des fonctionnaires aux dépenses. Or, le rapport précise qu'ils sont une obligation pour le gouvernement. Autre preuve que la situation n'a rien de dramatique. En 2023, les dépenses liées aux retraites ont représenté 13,8% du PIB. Le rapport indique en page 40 que les dépenses diminueraient de 13,9 % en 2025 à un peu plus de 13 % en 2045.

D'après la Cour des comptes, deux régimes seraient particulièrement en difficulté : le régime général et la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui concerne les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Mais dans l'étude du régime général, sont englobés les indépendants (artisans et commerçants dont le régime est déficitaire), les salariés agricoles ainsi que les 4,9 milliards d'euros de compensation financière instaurée depuis 1974, et dont les principaux bénéficiaires sont les exploitants agricoles, les salariés agricoles et les mineurs. À cela, est ajoutée la compensation des régimes spéciaux qui sont à présent équilibrés par le régime général et non par l'État. Là encore, il s'agit d'un tour de passe-passe.

En revanche, le rapport insiste très

lourdement sur l'AGIRC-ARRCO* dont les réserves s'élèvent à 78,5 milliards d'euros avec un excédent de 9,9 milliards d'euros pour la seule année 2023. La crainte que le gouvernement tente de s'approprier ces sommes intéressantes qui ne lui appartiennent pas est réel. Le rapport de la Cour des comptes avance également qu'une augmentation de cotisations de 1 % provoquerait 57 000 licenciements. Pourtant, selon l'INSEE, 50 100 postes ont déjà été supprimés au 4^{ème} trimestre 2024 alors qu'il n'y a pas eu d'augmentation. La cause des licenciements n'a donc rien à voir avec les cotisations.

Cette propagande ne poursuit qu'un objectif, celui d'essayer de prouver qu'on ne peut pas abroger la réforme de 2023 puis revenir à 60 ans. Le MEDEF, le gouvernement mais aussi certains « syndicats » veulent en finir avec le système des retraites par répartition et nous imposer un système par capitalisation ou par points que nous avons combattu en 2019. Les montants en jeu sont immenses et une source de profits inestimable. Macron n'a qu'une idée en tête. Piller nos retraites pour financer les dépenses militaires en les élevant de 3,5 à 5 % du PIB.

*AGIRC-ARRCO : Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des Cadres - Association des Régimes de Retraite Complémentaire

Haro sur les indemnités journalières des salariés du public comme du privé !

Pour le gouvernement d'Emmanuel Macron, ce ne sont pas les 78 milliards d'euros d'exonérations de cotisations patronales dont ont bénéficié les entreprises en 2024 qui fragilisent l'assurance maladie. Ce sont les assurés sociaux et surtout ceux qui sont en arrêt de travail. Dans ces conditions, il a décidé de s'en prendre à l'indemnisation des arrêts de travail des salariés du public et du privé.

À compter du 1^{er} mars, les arrêts de travail des fonctionnaires et de l'ensemble des hospitaliers ne seront plus indemnisés qu'à 90% du traitement indiciaire brut pendant les trois premiers mois d'arrêt contre 100 % du traitement indiciaire brut aujourd'hui garantis par leur statut. À partir du quatrième mois, les règles ne changent pas, l'indemnisation demeure égale à 50 % du traitement indiciaire brut.

Les attaques du gouvernement n'épargnent personne. Ainsi, un décret publié le 20 février dernier prévoit l'abaissement du plafond des indemnités journalières des assurés du privé de 1,8 à 1,4 SMIC

au 1^{er} avril. Cela signifie que pour un arrêt de travail déposé après le 1^{er} avril, le salaire mensuel pris en compte sera limité à 2 522 euros brut soit 1 801,8 euros net. De ce fait, l'indemnité journalière maximum passera de 53,31 euros à 41,46 euros brut par jour soit une baisse de plus de 22 %.

Présentée le 7 novembre 2024 au Conseil d'administration de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie, notons que cette mesure avait fait l'objet d'un vote négatif unanime. C'est ce que le gouvernement appelle le dialogue social.

L'abaissement des indemnités en cas d'arrêt de travail est une grave remise en cause de nos acquis. Le décrochage entre le salaire et le revenu de remplacement amorce une privatisation du système de remboursement par la Sécurité sociale. Un minimum serait complété par des mutuelles ou des assurances de prévoyance pour ceux qui en auraient les moyens avec une logique de profits sur notre santé à la clé. ■



INTERVIEW

• Interview de Thierry Gicquel, représentant FO au sein du Conseil de la CPAM 44-85 (Hitwest, le 19 février 2025)

On a appris aujourd'hui que le déploiement d'Arpège était suspendu. Celui-ci était jusqu'à présent limité à deux spams. Le résultat : après quatre mois de test, c'est une véritable catastrophe industrielle.

Les témoignages que l'on peut avoir, et des salariés de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et des assurés sociaux, sont complètement édifiants.

Depuis plusieurs mois, ce sont 70 personnes par jour qui se déplacent à l'accueil tous les jours. 70 personnes par jour, vous faites le calcul sur un mois, vous multipliez par une vingtaine de jours, ça fait 1 400 personnes. Je vous parle des



personnes qui se déplacent physiquement, pour vous dire dans quel état de stress se trouvent aujourd'hui les assurés sociaux. (...)

Nous, conseillers de la CPAM, c'est par les médias que l'on apprend qu'Arpège est suspendu.

On n'a eu aucune information de la part de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), alors qu'il y a encore très précisément 3 200 dossiers pour la Loire-Atlantique qui ne sont pas réglés. Et il y a plus de 5 600 dossiers qui doivent encore être traités manuellement... Un dossier pouvant nécessiter plusieurs jours pour être liquidé, de notre point de vue, la crise devrait durer encore plusieurs mois.

Des renforts nationaux vont permettre de

passer les effectifs de 120 à 170 personnes, afin de soulager les agents des caisses de Vendée et Loire-Atlantique.

Mais vous comprendrez bien que cette entraide va compliquer la situation pour les autres caisses, qui sont déjà sous tension et qui redoutent l'arrivée d'Arpège... sachant que le logiciel a été suspendu mais que Monsieur Fatôme, directeur de la CNAM, n'était pas sans ignorer que ce logiciel-là ne fonctionnait pas. En effet, il avait déjà été utilisé par le Régime social indépendant (RSI) qu'il l'avait abandonné parce qu'il rencontrait de très gros problèmes... ■

Croix de bois, croix de fer

« **C**est une folie » ! C'est par ce cri du cœur que la joueuse de rugby américaine Ariana Ramsey a manifesté sa surprise et son admiration devant la gratuité des soins dont elle a bénéficié lors des JO de Paris de l'été 2024. Elle, qui vit dans un pays où environ 26 millions de personnes n'ont pas de couverture santé, serait sûrement conternée d'apprendre que ce système, admiré dans le monde entier, subit des attaques constantes, quasiment depuis sa fondation en 1945. La « **Sécu de 45** », dont nous fêtons donc cette année le 80^{ème} anniversaire, est née dans le contexte de la forte mobilisation révolutionnaire de l'après-guerre, dans un moment où les possédants, craignant de tout perdre, ont concédé ce qui reste encore aujourd'hui une conquête majeure de la classe ouvrière. De Gaulle, dans ses Mémoires est parfaitement lucide sur cette période quand il écrit : « *Mais, sur le moment, tous, mesurant la force du courant, s'y résignent aussitôt et d'autant plus volontiers qu'ils avaient redouté le pire* ». Plus que de longs discours, quelques chiffres montrent les progrès formidables induits par un système mis en place en quelques mois – mais produit du combat mené pendant plus d'un siècle par la classe ouvrière. L'espérance de vie qui était en 1930 de 54,7 ans pour les hommes est passée à 63,4 ans en 1950. Pour les femmes, elle passe de 59,6 à 69,2 ans. Mais la Sécurité sociale instituée par les ordonnances d'octobre 1945, sous l'impulsion de Georges Buisson, reste une aberration dans la logique capitaliste puisque toutes les cotisations, immédiatement reversées aux bénéficiaires, échappent aux circuits de la finance et donc au profit qui en est le moteur. Le patronat en est parfaitement conscient, lui, qui dès juillet 1945, à propos de la Sécurité sociale, dénonçait « *le caractère totalitaire du projet, absolument contraire aux idées de liberté, notamment en matière d'association, que la Libération a restaurées en France* », phrase assez savoureuse quand on pense qu'une grande partie du patronat français, dans sa grande complaisance avec le régime de Vichy, a assez peu contribué à la Libération⁽¹⁾. En 2007, Denis Kessler, alors vice-président du patronat français, dans le magazine *Challenges*, a résumé en quelques mots l'objectif constant de la bourgeoisie envers toutes les conquêtes de l'après-guerre et notamment la Sécurité sociale. Sous le titre éloquent de « *Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde* », il écrivait à propos du « *modèle français* » : « *La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945 et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance!* ». Les gouvernements successifs de la V^{ème} République, sans jamais y parvenir totalement, se sont efforcés de remettre en cause les principes de la Sécurité sociale, utilisant pour cela tout l'arsenal anti-démocratique de ses institutions, que ce soient les ordonnances ou l'article 49-3 devenu aujourd'hui une méthode de gouvernement. Sans revenir sur toutes ces attaques, rappelons quelques faits : la Sécurité sociale est fondée sur le principe du salaire différé, c'est-à-dire que le salarié reçoit mensuellement un

salaire direct et un salaire différé, ce que le patronat appelle des charges (salaire différé appelé aussi salaire socialisé, terme qui affirme le caractère collectif de la Sécurité sociale). Ces cotisations ouvrent des droits. L'objectif constant du patronat étant la baisse du coût du travail, pour y parvenir, il faut en finir avec ces droits ouverts par les cotisations et pour cela faire financer la Sécurité sociale par le budget de l'État, c'est-à-dire par les impôts. C'est la fiscalisation de la Sécurité sociale. Dans ces conditions, ce qui était un droit devient un poste du budget de l'État, soumis aux priorités changeantes des gouvernements⁽²⁾. L'instauration en 1991 de la CSG par Rocard représente la première étape de cette fiscalisation. Le taux de cet impôt, qui repose pour l'essentiel sur les salariés à l'époque de 1,1%, est aujourd'hui de 9,2 %⁽³⁾. La fiscalisation de la Sécurité sociale est aujourd'hui au centre des débats sur le financement des retraites. Elle est l'objectif de tous ceux qui, la main sur le cœur, affirment vouloir sauver notre « *modèle social* », – Kessler avait au moins la franchise de dire qu'il fallait s'en débarrasser ! – en appellent pour cela à trouver d'autres modes de financement. C'est ce qu'affirme une campagne médiatique selon laquelle une majorité de français serait pour une retraite par capitalisation, c'est-à-dire une retraite sans droits, sinon ceux liés aux résultats des fonds de pension, une retraite sans âge de départ, sans salaire de référence, sans durée d'activité, bref une retraite pour ceux qui n'ont pas besoin de retraite. L'ordonnance du 19 octobre 1945 affirmait au contraire : « *La pension n'est plus le résultat, ô combien aléatoire, de l'épargne, mais résulte des règles communes à tous les salariés du privé selon le nombre d'années d'activité et des salaires perçus* ». C'est à ce système de retraite que tous les gouvernements de la V^{ème} République se sont attaqués. C'est ce système que Darmanin veut supprimer quand il déclare : « *Si on veut réduire les cotisations, il faut remplacer une partie de la retraite par répartition par la capitalisation* ». Il oublie de dire que ce qui réduit déjà les cotisations et donc pille la Sécurité sociale depuis plus de trois décennies, ce sont les exonérations patronales. 84 milliards d'euros en 2024, des centaines de milliards depuis les premières mesures d'exonérations en 1993. Depuis le combat contre les ordonnances Juppé en 1995 jusqu'au refus de la retraite à 64 ans aujourd'hui, la classe ouvrière a manifesté par de gigantesques grèves, sa volonté de défendre cette conquête vitale que constitue la Sécurité sociale. Ce combat est permanent et la décision de FO de quitter le conclave, chargé d'associer les syndicats à l'allongement de la durée de travail, conclave qualifié justement de mascarade, est un moment important de cette défense. ■

⁽¹⁾ Pierre Laroque, directeur général de la Sécurité sociale de 1944 à 1951, déclarait sur France Culture le 4 septembre 1995 : « *Le patronat était en position de faiblesse, il faut le dire, d'avoir compté dans ses rangs une fraction non négligeable de collaborateurs* ».

⁽²⁾ La priorité affichée aujourd'hui à l'économie de guerre laisse augurer ce que deviendrait un budget de la Sécurité sociale entièrement financé par l'impôt.

⁽³⁾ La gauche a inventé cet impôt, la droite en a ensuite augmenté le taux. C'est ce que certains appellent l'alternance démocratique.



« **P**araît-il que François Bayrou a pris « un coup de vieux » ! Ce dernier a en tout cas du souci à se faire, tant l'affaire Notre-Dame-de-Bétharram, remise sur le devant de la scène par *Mediapart*, le 5 février, a tout d'un scandale d'État. En effet, à ce jour, pas moins de 152 plaintes viennent mettre en lumière des faits de violence et des viols sur mineurs, commis entre les années 1950 et 2000, dans cet établissement privé catholique situé près de Lourdes. Un collège-lycée où François Bayrou, lui-même, a scolarisé ses enfants et dans lequel sa propre épouse a enseigné le catéchisme. « *J'affirme que je n'ai jamais été informé de quoi que ce soit, de violences, a fortiori sexuelles, jamais* », se défend le Premier ministre et maire de Pau, tel un premier communiant pris la main dans le bénitier, alors qu'il était interrogé à l'Assemblée nationale, le 11 février. Multipliant les prises de parole

confuses et contradictoires, l'élu le plus puissant du Béarn, tour à tour député de la circonscription (de 1986 à 1993 puis de 1997 à 2012) et président du conseil général (entre 1992 et 2001), voudrait donc nous faire croire qu'il ignorait tout de la situation ! Pourtant, n'était-il pas ministre de l'Éducation nationale, en 1996, au moment de la première affaire, qui valut à un élève de perdre 40 % de son audition après avoir été frappé par un surveillant ? Alerté notamment par une professeure de mathématiques, François Bayrou n'a pas donné suite. Pire, on apprend qu'en 1998, l'actuel Premier ministre a rencontré le juge Mirande, chargé de l'enquête sur le père Carricart, l'ancien directeur de l'établissement, accusé de viols. Depuis, ce dernier, relâché suite à la décision d'une « *autorité supérieure de l'État* », s'est enfui au Vatican où il se serait « *suicidé* ». En guise de contre-feu, le chef du gouvernement a donc organisé une

rencontre avec le collectif des victimes de Bétharram, le 15 février, à Pau. Las ! le témoignage glaçant de son porte-parole, Alain Esquerre, décrivant les « *humiliations répétées* » ou encore « *ces camarades se retenant d'aller aux toilettes et préférant uriner dans leur lit que de solliciter le surveillant pour s'y rendre* », par peur de se faire violer, n'a fait qu'accroître le malaise... « *Il ne peut pas dire qu'il ne savait rien, c'était en grand dans la presse. [...] Et là, il vient avec des trémolos dans la voix, nous dire qu'il est bouleversé par trois heures d'échanges. On se fout de la gueule du monde quand même non ?* », s'indigne le journaliste Jean-Michel Apathie, dans l'émission *Quotidien*. Mais, c'est bien connu, « *quand on est emmerdé par une affaire, il faut susciter une affaire dans l'affaire!* » « *Si je ne savais pas, d'autres savaient* », lance François Bayrou dans l'hémicycle, le 18 février, tentant ainsi de mouiller ses successeurs socialistes. Plus certain, en revanche, c'est qu'à l'ombre de la loi Debré de 1959, moyennant la complicité des majorités « *de droite* » comme « *de gauche* » qui se sont succédé sous la Ve République, l'école du clergé catholique a continué d'engranger des dizaines de milliards d'euros d'argent public, tout en couvrant ce type de crime. « *Responsable, mais pas coupable* », auraient dit certains en d'autre temps, en d'autres lieux. Dans quel genre de régime cet homme peut-il demeurer Premier ministre ? ■

La République des copains et des coquins



« **L**e bracelet de Nicolas Sarkozy a été posé le vendredi 7 février, une première pour un ancien chef de l'État !

Le 18 décembre dernier, la Cour de cassation avait rejeté le pourvoi de l'ex-président de la République, rendant définitive sa condamnation pour corruption et trafic d'influence à un an de prison ferme dans l'affaire des écoutes, aménagé sous bracelet électronique.

Ce n'est pas le bain ! Nicolas Sarkozy pourra quitter son domicile

entre 8 heures et 20 heures, une autorisation étendue jusqu'à 21h30 les jours d'audience du procès sur les « *soupons de financement libyen* » de sa campagne présidentielle de 2007, qui se tient jusqu'au 10 avril au tribunal de Paris.

Surtout, en raison de son âge, l'ancien locataire de l'Élysée, qui a fêté ses 70 ans en janvier, peut demander à bénéficier sans délai d'une libération conditionnelle.

Vous avez dit justice de classe ? ■

Le secrétaire général de l'Élysée, Alexis Kohler, a refusé d'être entendu, le 11 février, par la commission des finances de l'Assemblée nationale qui souhaitait l'auditionner dans le cadre de son enquête sur le dérapage budgétaire de 2023 et 2024.

En guise d'arguments, celui que l'on surnomme le « *second cerveau* » d'Emmanuel Macron a tout d'abord prétexté des problèmes d'agenda, avant d'évoquer « *le principe de séparation des pouvoirs* » Montesquieu peut se retourner dans sa tombe !

Alors que le refus de comparaître devant une commission d'enquête est passible de deux ans d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende, pas sûr cependant que cela suffise pour effrayer le tout puissant bras droit du président de la République.

Toujours mis en examen pour prise illégale d'intérêts dans le dossier MSC, il semblerait, d'ailleurs, que ce dernier ait trouvé un point de chute du côté de la Société générale. Eh oui, bienvenue au Macronistan ! ■